



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 8/04/2026

Numéro de référence : 137

Entités légales et gestion financière en SAP

Domaine d'activité : **Activité administrative**

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Le Comptable	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Par courrier électronique : dataprotection_finance@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	La comptabilité	
<i>Sous-traitant :</i>	Conseil de l'Union européenne	

Accessible au public

Description du traitement

1) Finalité du traitement

Le traitement a pour objet d'enregistrer les données à caractère personnel de tout contractant dans la mesure nécessaire à la gestion et à la comptabilité liées aux rapports de nature financière et contractuelle que l'institution entretient avec ce contractant.

Ces données sont nécessaires pour permettre d'effectuer les opérations d'engagement et de paiement des dépenses. Elles sont également utiles pour l'établissement de rapports statistiques d'activité.

2) Description du traitement

Les données sont collectées au moyen des fiches « signalétique financier » complétées par les contractants auxquelles des documents justificatifs sont éventuellement annexés par les contractants.

Les données suivantes sont enregistrées dans la base de données du système financier : nom, prénom, adresse, compte(s) bancaire(s), titulaire du(des) compte(s), le cas échéant le représentant ou la personne de contact.

Ces informations sont utilisées lors de l'enregistrement des contrats et commandes de prestations de services ou de livraison de biens résultant des procédures de marché publics ainsi que lors des paiements des prestations ou livraisons y relatives.

Des statistiques sur l'historique des prestations et des paiements sont également générées par le système.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Toute personne physique impliquée dans une relation financière et contractuelle avec l'Institution.	nom, prénom, adresse, compte(s) bancaire(s), titulaire du(des) compte(s), le cas échéant le représentant ou la personne de contact	Les formulaires et documents annexes reçus sont archivés et sont conservés pour une durée de 10 ans courant à partir du 1 ^{er} janvier suivant l'année au cours de laquelle la dernière opération financière en relation avec le contractant a été clôturée.
	Statistiques sur l'historique des prestations et des paiements.	Ces statistiques sont disponibles dans le système tant que les données enregistrées ne sont pas effacées.

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Les membres du personnel de l'Institution en charge de la gestion financière et comptable.
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Conseil de l'Union européenne, en cas de support technique
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	N/A

Accessible au public

5) <i>Mesures de sécurité</i>	<p>Les documents originaux ou copie (en cas de transmission par voie électronique) sont conservés au sein du service comptable dans des registres et locaux réservés au personnel du service.</p> <p>L'accès aux informations on-line via le système comptable et financier est restreint aux personnes dûment autorisées en charge de la gestion financière et comptable.</p>
6) <i>Notice d'information</i>	<p>Les personnes concernées par l'enregistrement communiquent leurs données au moyen de la fiche « signalétique financier » prévue à cet effet sur laquelle un renvoi à la notice d'information est prévu au moyen d'un hyperlien.</p> <p>La notice d'information sera également mise à disposition sur le site web de la Cour dans la section dédiée aux appels d'offres.</p>
